

## **EXEMPLE DE DÉLIBÉRATION POUR LE DÉFRAIEMENT DES BÉNÉVOLES**

*Les bibliothèques sont pour partie animées par des équipes de bénévoles.*

*Ces bénévoles sont amenés, dans le cadre de ce service public, à effectuer des déplacements pour le compte de la Communauté de Communes, en particulier pour leur formation, leurs relations avec la Médiathèque départementale et leurs achats en librairie.*

*Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil communautaire autorise le remboursement par la Communauté de Communes de leurs frais de déplacements, y compris ceux effectués avec leur véhicule personnel, selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux.*

*Le Conseil communautaire donne délégation à Monsieur le Président pour dresser et tenir à jour la liste de ces bénévoles.*